



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 13 février 2024
N. réf : 10.01.02/JL

Préavis N° 03/2024

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE CRÉDIT POUR DIVERS TRAVAUX LIÉS AUX INTEMPÉRIES</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 640'000.00 pour divers travaux de remise en état, suite aux intempéries.

2. CONTEXTE

Durant l'année 2023, en raison des conditions météorologiques exceptionnelles, notre commune a été touchée par des intempéries ayant entraîné des glissements de terrain. Ces glissements ont causé des dommages importants à l'infrastructure locale notamment sur les routes.

Les travaux de stabilisation nécessaires comprennent, entre autres, la sécurisation du site, la consolidation du sol, la reconstruction des structures endommagées et la mise en place de mesures préventives pour éviter de futurs glissements de terrain. Ces travaux sont essentiels pour restaurer la normalité dans notre commune et assurer les accès notamment aux alpages.

3. COÛTS

Les chiffres indiqués dans ce préavis proviennent d'estimations établies par les bureaux d'ingénieurs

Travaux de stabilisation de glissements de terrains à entreprendre :

Les Chapelles	CHF 273'701.85
Col de la Forcla	CHF 137'860.35
La Verra	CHF 137'896.40
Les Praz	CHF 27'471.15
Rodomonts	CHF 62'296.75
TOTAL TTC	<u>CHF 639'226.50</u>

4. SUBVENTIONS

Une demande de subvention a été adressée auprès du Service des Améliorations Foncières pour la totalité des travaux exposés ci-dessus.

5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 19 mars 2024

- Vu** le préavis N° 03/2024
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les divers travaux liés aux intempéries.
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de **CHF 640'000.00**. Pour ce faire, le compte N°9141.51 sera ouvert au bilan.
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire de **CHF 640'000.00**, si nécessaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de **CHF 640'000.00** auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir**, cet investissement selon les amortissements prévus dans MCH2 à savoir sur une période de 40 ans, par le compte 4300.3311.001.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 13 février 2024 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 19 mars 2024.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-Syndic :  La Secrétaire : 


Michèle Genillard Jenick Lenoir

Annexe : Devis du bureau Sabert

Délégué municipal :
- M. Marcel Moratti